Département de Haute-savoie Arrondissement de BONNEVILLE Canton de CHAMONIX Commune de VALLORCINE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 074-217402908-20250414-25\_03\_04-DE

## **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 1er avril 2025

<u>Objet</u>

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES,

Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET,

Monsieur François COUTAGNE

N° 25/03/04

Représentés

Absents excusés

Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Approbation des comptes de gestion 2024

Budget régie chaufferie bois

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire de la commune de Vallorcine, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir approuvé la conformité des comptes de gestion avec le compte administratif 2024 du budget régie chaufferie bois.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 :
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

## Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

Déclare que les comptes de gestion du budget régie chaufferie bois dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et dél Au registre suiv Pour extrait co

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 ent les signatures, Publié le ID: 074-217402908-20250414-25\_03\_04-DE

Le secrétaire de séance, François COUTAGNE

Le Maire, Jérémy VALLAS





Acte certifié exécutoire le : 18/04/2025 Télétransmis en Préfecture le : 18/04/2025 Notifié ou publié le : 18/04/2025



La présente délibération est transmise à : Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville Madame le Trésorier de Sallanches